

# SEANCE DU 9 AVRIL 2015

**Etaient présents :** MM Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Patrick CALVET, Isabelle CAYRAC, Marilyn COLIN, Sonia DELECOULS, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Jean Marc NESEN, Florence RAULHAC, Olivier SOULIE, Magali TERRAL.

**Excusés :** Michèle BIZOUARD, Bernard CABROL, Sophie DUPRE, Jean Paul RAYSSAC

*Michèle BIZOUARD donne pouvoir de décision et signature à Nicolas GALLIET*

*Bernard CABROL donne pouvoir de décision et signature à Sarah LAURENS*

*Sophie DUPRE donne pouvoir de décision et signature à Martine ALRAN REY*

*Jean Paul RAYSSAC donne pouvoir de décision et signature à Didier ALBERT*

Marylin COLIN a été nommée secrétaire de séance

**Approbation de la séance précédente :** le procès-verbal de la séance du 23 février 2015 est approuvé par la majorité des présents. M. Soulié demande la rectification du compte-rendu de la séance du 15/12/2014 : 4 votes contre.

## **DECISIONS DU MAIRE :**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a signé un devis pour un copieur pour l'école d'un montant de 4 188.00 € TTC et un devis pour un de logiciel de filtrage Proxy d'un montant de 1 150.80 € TTC.

## **VOTE DES TAXES D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015**

Conformément à l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Pour l'année 2014, afin de stabiliser le budget, le conseil municipal avait voté une augmentation de 1% sur la taxe d'habitation.

En 2014, la baisse des dotations de l'Etat était de 8 000 €, en 2015 de 21 000 € soit 29 K€ cumulés sur les deux dernières années. M. Nesen regrette la suppression de la dotation de solidarité de la part de l'agglomération, en demande les raisons. Mme le Maire explique que La Communauté d'agglomération subit également une baisse drastique des dotations de l'Etat, elle ne pourra donc pas reverser comme les années précédentes une dotation de solidarité qui s'élevait à en 2014 à 18 888 €.

La baisse totale des dotations est ainsi tellement importante qu'il est proposé pour le budget 2015 aux membres du conseil de ne pas changer les taux et de laisser les taxes comme présentées ci-dessous :

TH :	10.64 %
TF :	22.12 %
TFNB :	82.27 %

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015**

Les membres du conseil, après discussion, décident de valider la proposition des montants des subventions communales 2015 qui seront versées aux associations en cours d'année. Le montant total de l'aide aux associations est de 178 317.00€.

CLAE	107 000.00 €
CLAE (rythmes scolaires)	8 200.00 €
Crèche	48 000.00 €
Association des parents d'élèves	1 000.00 €
Coopérative scolaire	2 800.00 €
FCC	730.00 €
Judo	730.00 €
Volley	730.00 €
Tennis	730.00 €
Rugby	730.00 €

Danso Cambon	730.00 €
Gym	730.00 €
Comité des fêtes	730.00 €
Jacopo Bassano	0.00 €
Blés d'or	365.00 €
Foot à 7	365.00 €
Société de chasse	365.00 €
Cambon aventure	365.00 €
Vélo club	365.00 €
Pétanque	365.00 €
ADMR	730.00 €
Foyer collège St Juéry	300.00 €
Mission jeunes Tarn Nord	2 257.00 €

Pour : 19

Contre : 0

*Florence Raulhac s'absente et donne pouvoir de décision et signature à Isabelle Cayrac pour la suite du conseil municipal.*

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 POUR LA COMMUNE**

Le budget 2015 est présenté pour la commune équilibré en fonctionnement et en investissement.

### **COMMUNE :**

#### *Section fonctionnement*

Dépenses	2 028 081.98 €
Recettes	2 028 081.98 €

#### *Section investissement*

Dépenses	1 519 908.25 €
Recettes	1 519 908.25 €

M. Nesen reconnaît la qualité du travail présenté, fait des remarques d'ordre technique (budget sous contrainte, lié à la baisse des dotations de l'Etat, hausse cependant des bases locatives), et revient sur la

suppression de la dotation de solidarité de l'agglomération et salue la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il approuve la construction de l'école, tout en déplorant son intégration dans le village et son coût. Il voudrait le détail du calcul de l'attribution de compensation de l'agglomération. Il demande si le réaménagement du parking n'aura pas un effet sur la programmation voirie.

Mme le maire explique que la suppression de la dotation de solidarité de l'agglomération est une décision collective des élus de l'agglomération, face à la diminution des dotations de l'état. Elle lui rappelle qu'il a été invité au siège de l'agglomération fin 2013 par les services financiers et la direction de l'agglomération pour une explication de l'attribution de compensation. Le calcul de cette attribution est très compliqué mais il est fait au centime près. Elle lui rappelle par exemple que le transfert de la compétence voirie en 2010 a été accompagné du transfert de moyens en investissement et fonctionnement (calcul du ml, salaire de l'employé transféré etc.). Enfin, elle lui rappelle que grâce à l'agglomération, Cambon peut faire des investissements pluriannuels : Cambon n'avait pas touché à sa dotation annuelle en investissement voirie en 2014 pour pouvoir absorber le coût important du réaménagement du parking.

Les membres du conseil votent.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 4 (S.DELECOULS, V.GAYRAL, J.M NESEN, O.SOULIE)

## **NOUVEAUX STATUTS DU POLE FUNENAIRE PUBLIC DE L ALBIGEOIS**

Madame le Maire présente les nouveaux statuts du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois :

Le conseil d'administration de la SPL-PFPA s'est réuni le 30 janvier 2015 avec à l'ordre du jour l'examen « *d'un projet de changement du mode d'administration et de direction de la société avec adoption de la formule de gestion par un directoire et un conseil de surveillance et présentation du projet de statuts modifiés* ».

La création d'un conseil de surveillance (*article 19 et suivants des statuts*) en lieu et place d'un conseil d'administration, et d'un directoire (*article 15 et suivants des statuts*) qui exercera ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance, constituent des modifications des structures des organes délibérants au sens de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales.

La création d'un conseil de surveillance et d'un directoire permettrait une gestion plus collégiale de la société et donc un meilleur partage et contrôle des décisions.

Le conseil d'administration ayant pris la décision d'engager cette procédure de modification des statuts, il convient que chaque collectivité territoriale, et donc notre commune, se prononce par délibération sur ces modifications. Le projet de statut qui nous a été transmis et dont vous avez pu prendre connaissance sera annexé à notre délibération.

Cette délibération permettra alors aux représentants des communes d'exprimer par leurs votes, lors d'une assemblée générale extraordinaire (*article 32 des statuts*), la décision de notre conseil municipal.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver ou non la modification des statuts.

Après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts tels qu'annexés à la présente délibération ;

La présente délibération sera transmise au préfet du Tarn avec, en annexe, le projet de statuts sur lequel le conseil s'est prononcé.

Les membres du conseil votent.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **CONVENTION AVEC LE VILLAGE DES ENFANTS POUR LA PRISE EN CHARGE DES RYTHMES SCOLAIRES**

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer une convention, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, entre la commune et l'association « le village des enfants » concernant les rythmes scolaires. L'objet de cette convention de partenariat est, d'une part, l'engagement de l'association à encadrer et à animer des séances auprès des élèves des classes élémentaire de Cambon pendant les temps d'activités périscolaires et d'autre part le versement d'une contribution financière à ce service par la commune. Cet engagement s'élève à 8 200.00 € et permettra à l'association de remplir les missions engagées sur ladite convention.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### **DIVERS**

- Veolia. M. Marc Vidal se plaint depuis plusieurs années de la qualité de son eau et demandé à la mairie d'intervenir auprès de Veolia. Mme le Maire présente la réponse écrite de Veolia, accompagnée des résultats de laboratoire : les résultats sont dans la norme.
- Mme le maire informe le conseil de la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec obligation de mise en concurrence des différents fournisseurs. Le SDET organise un groupement de commande d'achat d'énergie et a proposé aux collectivités du Tarn d'en faire partie.

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

ALRAN REY Martine

BIZOUARD Michèle

CABROL Bernard

CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle

COLIN Marilyn

DELECOULS Sonia

DUPRE Sophie

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

GRANIER Philippe

NESEN Jean Marc

RAULHAC Florence

RAYSSAC Jean Paul

SOULIE Olivier

TERRAL Magali